



PARTICIPATION DE LA JCCH A LA CONSULTATION
PUBLIQUE DU MICC SUR LA MISE EN PLACE DE LA
POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE RACISME

MÉMOIRE

Sommaire

I. LA JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE HAÏTIENNE DE MONTRÉAL

II. EXPOSÉ GÉNÉRAL

1. Coordonner les efforts
2. Reconnaître et contrer les préjugés et la discrimination
3. renouvellement des pratiques et des institutions

III. CONCLUSION

I. LA JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE HAÏTIENNE DE MONTRÉAL

La **Jeune chambre de commerce haïtienne ("JCCH")** a été fondée le 24 septembre 2002 par des jeunes québécois d'origine haïtienne ayant constaté l'absence d'une association répondant à leurs besoins de rencontrer, de consulter et d'échanger avec des professionnels, gens d'affaires, entrepreneurs, travailleurs autonomes et leaders de leur communauté.

Sa mission est de bâtir et développer un réseau de jeunes professionnels, de gens d'affaires, d'entrepreneurs, de travailleurs autonomes et de leaders québécois d'origine haïtienne, favoriser leur développement, accroître leur influence et encourager leur intégration dans toutes les sphères de l'activité économique québécoise.

Le conseil d'administration est composé de treize administrateurs, élus par les membres lors de l'assemblée annuelle de la Jeune Chambre de Commerce Haïtienne (**JCCH**). Ces administrateurs ont pour mandat d'assurer le fonctionnement et la gérance interne de la **JCCH** ainsi que de déterminer ses grandes orientations en fonction des besoins des membres qu'ils représentent.

La Jeune Chambre de Commerce Haïtienne regroupe actuellement près de 1200 membres et sympathisants.

II. EXPOSÉ GÉNÉRAL

a. Coordonner les efforts

Les membres de la communauté haïtienne ne savent plus à qui s'adresser. Bien que la communauté haïtienne possède un grand bassin de personnes et d'organismes ayant pour but de « *représenter la communauté haïtienne* » peu ont la structure et les moyens nécessaires pour parvenir à leurs objectifs. Dans ce contexte, à qui s'adresser au niveau des organismes et au niveau gouvernemental ? Une coordination des efforts est primordiale.

Une approche structurée de cette coordination passe d'abord par un recensement des organismes publics et privés, déjà organisés, œuvrant déjà dans le domaine de la lutte contre le racisme et la discrimination. Autant que possible, il ne faut pas réinventer la roue et simplement réorganiser les ressources existant déjà. Un comité regroupant des intervenants actifs issus des différentes communautés culturelles doit être mis en place afin de coordonner les différents efforts de l'État. Il faudra s'assurer que ce comité soit également composé d'acteurs du milieu politique afin que le comité ait un certain pouvoir et de l'autorité pour assurer que les recommandations ne demeurent pas dans la sphère théorique mais qu'au contraire, l'action suive. Il est plus qu'important de donner à ce comité du pouvoir pour aller plus loin que les nombreuses études déjà proposées dans le passé mais souvent relégué aux tablettes des bibliothèques. Le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles doit être secondé de près par le Premier Ministre, afin de démontrer l'importance du sujet pour le gouvernement en place.

A ce titre, le Conseil des Relations Interculturelles a justement pour mandat de conseiller la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, dans la planification, la coordination et la mise en œuvre des politiques gouvernementales relatives aux relations interculturelles, à l'intégration des immigrants, notamment quant au rapprochement interculturel et l'ouverture à la diversité. Compte tenu que le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles ne peut lui-même contrôler l'action gouvernementale afin d'éviter un possible conflit d'intérêt, le rôle de Conseil pourrait aussi être de servir de chien de garde du gouvernement quant à la coordination des efforts.

Un baromètre de la situation du racisme et de la discrimination doit être mis en place afin de constater des avancés et des ratés de la politique. Sans examen périodique, on perd les avantages et les impacts positifs que cette politique pourra apporter à la société québécoise. Les objectifs étant clairs, un bilan de la situation permettra de continuer à s'investir pour contrer le racisme et la discrimination dans l'ensemble de la société québécoise.

Au niveau des entreprises et des compagnies, il est impératif de mettre en place des incitatifs à l'embauche de membres issus des communautés culturelles. Une approche intéressante est l'octroi de crédits d'impôts. La reconnaissance que le racisme existe dans nos institutions publiques et privées implique que des méthodes de redressement peuvent

exiger une forme de discrimination positive. En effet, depuis quelques années la discrimination est plus insidieuse et par conséquent indirecte. Il n'est pas bien vu d'être raciste et dans certains cas des décisions prises sur des critères à la base neutre peuvent mener à la discrimination.. Nous adhérons à la position prise par le Conseil Interculturel de Montréal dans son rapport synthèse des comités du conseil interculturel de Montréal daté du mois de janvier 2005 à l'effet que :

Exiger des compétences égales lorsqu'on parle de corriger la discrimination historique exercée à l'endroit d'un groupe tel que celui des minorités visibles et ethniques, c'est en quelque sorte continuer, de façon insidieuse, de reproduire cette discrimination à leur égard et, en conséquence, de les exclure des emplois disponibles.

À cet égard, une loi similaire à celle du 1% relatif à la formation doit être mise en place afin que les chefs d'entreprises et les membres de la direction puissent se familiariser avec le contexte socioculturel des communautés culturelles

b. Reconnaître et contrer les préjugés et la discrimination

Les Québécois de souches refusent de reconnaître l'existence de racisme et de discrimination au sein de la société. Une vaste campagne de communication est de mise afin tout un chacun puisse comprendre ce que sont le racisme et la discrimination et les comportements qui s'y rattachent. Cette campagne de communication doit être au niveau de la télévision, de la radio, mes médias électroniques et des affiches publicitaires.

L'image des communautés culturelles, particulièrement celle des noirs est souvent celle des gangs de rues et de jeunes en difficultés. Rares sont les exemples positifs et les modèles de succès qui sont mis en exergue sur la place publique. La mémoire collective des noirs et des membres des communautés culturelles doit être revalorisée et entretenue. A ce titre, savoir d'où l'on vient permet toujours de mieux déterminer où l'on veut aller. Trop de membres des communautés culturelles, particulièrement ceux de seconde et troisième génération ont un problème d'identité : il se revendique québécois mais se font rappeler qu'ils viennent d'ailleurs alors qu'ils sont nés ici, au Québec. Le Ministère de l'Éducation, du loisir et du Sport et le Ministère de l'immigration et des Communautés Culturelles doivent mettre en place des programmes d'éducation civique où dès la maternelle, les jeunes québécois issus de communautés culturelles sont en mesure de comprendre d'où ils viennent et de l'apport qu'a apporté leur communauté d'origine à l'essor politique, économique et social du Québec et du Canada.

Un examen du programme de techniques policières permet de constater l'existence d'un cours portant sur les interactions avec les communautés culturelles. L'existence de ce cours devrait normalement diminuer la stigmatisation et le profilage racial dont sont souvent victimes les membres des communautés culturelles. Une réévaluation du contenu de ce cours peut être envisagée.

Le rapprochement interculturel doit commencer par l'intégration des régions plus éloignées en facilitant l'accès au financement à partir des entreprises régionales. Dans les régions urbanisées, l'organisation de voyages destinés à des enfants « québécois de souches » issus de milieux défavorisés tels Saint-Henri, Hochelaga Maisonneuve est une mesure qui permettra d'élargir les horizons et de mieux comprendre d'où viennent et ce que vivent les québécois issus des communautés culturelles.

c. Renouveau des pratiques et des institutions

L'intégration au marché du travail

Nombre de membres des communautés culturelles de première et seconde génération se voient fermer l'accès à des emplois sur lesquels ils postulent en raison de leur nom ou encore des pays d'origines mentionnées sur leur dossier de candidature. De plus, des gens issus des communautés culturelles doivent être impliqués dans les différentes étapes du processus de dotation des institutions publiques.

A l'heure actuelle, on ne peut plus accepter l'idée généralement préconçue qu'une personne doit « *fitter* » avec la culture d'entreprise. Cette conception permet bien souvent de rejeter des candidatures sur la base de la religion, des sports pratiqués ou de l'impression générale que l'on a d'un candidat.

Souvent, les gens des communautés culturelle ont le sentiment de devoir être encore plus performant que le Québécois de souche occupant le même emploi. Le droit à l'erreur pour les gens issus de communautés culturelles et minorité visible sur le marché du travail doit être reconnu tout en restant dans le cadre de la Charte des droits et Liberté de la personne. Les membres des communautés culturelles ne veulent pas être obligés d'être trois fois plus méritant parce qu'étant issue d'une communauté culturelle et ainsi redevable à la société d'accueil. Ils sont eux aussi des québécois à part entière.

Prévention de la discrimination au sein des institutions québécoises

Au niveau de l'éducation, il faut renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes issus des communautés culturelles à la société québécoise. Ce renforcement passe par la présence de professeurs issus de communautés culturelles dès les jeunes années du primaire. Dans les programmes d'histoire du Québec moderne, il est important de parler de l'apport des communautés culturelles au sein de la société québécoise du point de vue sociale et économique. Pendant le mois de l'histoire des noirs, des discussions sur l'histoire de leur arrivée en sol québécois, de leur implication et leur succès sont primordial dans la reconnaissance de leur importance au sein la société québécoise.

Au niveau des médias commerciaux, des mesures drastiques doivent être prises. Jusqu'à nouvel ordre, les personnes issues des communautés culturelles sont cantonnées au sein des médias communautaires. Même si plusieurs médias disent avoir beaucoup de personnes issues des communautés culturelles au sein de leur personnel, très peu sont au devant des micros et des caméras. Or, les jeunes de seconde et troisième génération s'identifieront beaucoup plus à la société québécoise par le biais de ces personnes qu'ils voient et entendent à la télévision et à la radio.

Majoritairement, les membres issus des communautés culturelles vivent en ghettos. La diversité des quartiers est ainsi peu encouragée et favorise ainsi la stigmatisation de certaines zones géographiques par rapport à d'autres. Le phénomène de ghettoïsation doit être éliminé en tentant autant que possible de mettre en place des logements sociaux dans tout quartier permettant la mixité des cultures.

Au sein des institutions publiques, les membres des communautés culturelles doivent être beaucoup mieux représentés dans les postes décisionnels. Les efforts du gouvernement en vue de rendre accessibles à tous les différents services publics sont indéniables, cependant, il faudrait s'assurer que des mesures spécifiques aux membres issus des communautés culturelles sont présentes.

L'accès à l'aide juridique doit être amélioré vu les conditions d'admissibilité actuelles. De plus, un programme de compensation des avocats représentant des causes d'immigration serait souhaitable.

III. Conclusion

Les recommandations faites dans le présent rapport visent à faire en sorte qu'une les actions du Gouvernement soient mieux coordonnées et surtout suivies.

Il est dommage et triste de voir que les jeunes de seconde et troisième génération qui sont nés au Québec aient à vivre les mêmes difficultés que celles rencontrées par leurs aînés lors de leur intégration au Québec.

Il est souhaitable que les recommandations qui seront issues de la présente consultation fassent aient des impacts positifs pour les jeunes québécois qui sont originaires d'ailleurs.